

ETAT PREVISIONNEL DE LA COMMANDE PUBLIQUE
AU TITRE DE L'ANNEE 2008

Ce tableau fixe les montants en deçà desquels le chef d'établissement peut signer des marchés sans autorisation préalable du conseil d'administration, en application du c) du 6° de l'article 16 du décret n°85 -924 du 30 août 1985 modifié.

Conformément à l'article 27 du code des marchés publics, ces marchés sont classés par catégories homogènes ou par unités fonctionnelles, pour les achats de fournitures et de services, et par opération pour les travaux, en fonction des procédures d'achat retenues.

Procédures	Procédure adaptée	Groupements commandes	Centrale d'achats	Appels d'offres	Article 30	Procédures négociées	Autres procédures	Total
Fournitures								
Nomenclature(*)								
ABADMIN - abonnements & doc administrati	1 000.00				500.00			1 500.00
ABBIBLIO - Abonnements & doc biblio.	1 500.00				1 000.00			2 500.00
CARB - Carburants & lubrifiants					100.00			100.00
EAUV - Eau Véolia	5 000.00							5 000.00
ELEC - Electricité	30 000.00							30 000.00
FADM - Fournitures bureau & cons.					5 000.00			5 000.00
FPEDAGO - Fournitures pédago & consom.					12 000.00			12 000.00
GAZV - Gaz de ville	35 000.00							35 000.00
INFIRM - Infirmerie					600.00			600.00
MANUELS - manuels scolaires						11 000.00		11 000.00
MATAUDIO - matériel audiovisuel					1 500.00	500.00		2 000.00
MATERIAU - Matériaux					8 000.00			8 000.00
MATINFO - Matériels informatiques					11 000.00	500.00		11 500.00
MOBILIER - mobilier					250.00	300.00		550.00
PAPIER - Consommable papier					4 000.00			4 000.00
PROTENT - Produits d'entretien & hygiène					7 500.00			7 500.00
QUINCOUT - Quincaillerie & outillages					2 500.00			2 500.00
R2ALIM - Denrées alimentaires R2		24 000.00			35 000.00			59 000.00

ETAT PREVISIONNEL DE LA COMMANDE PUBLIQUE
AU TITRE DE L'ANNEE 2008

Ce tableau fixe les montants en deçà desquels le chef d'établissement peut signer des marchés sans autorisation préalable du conseil d'administration, en application du c) du 6° de l'article 16 du décret n°85 -924 du 30 août 1985 modifié.

Conformément à l'article 27 du code des marchés publics, ces marchés sont classés par catégories homogènes ou par unités fonctionnelles, pour les achats de fournitures et de services, et par opération pour les travaux, en fonction des procédures d'achat retenues.

Procédures	Procédure adaptée	Groupements commandes	Centrale d'achats	Appels d'offres	Article 30	Procédures négociées	Autres procédures	Total
Nomenclature(*)								
R2CONSBL - Consom. et fournitures R2					4 500.00			4 500.00
R2MATERI - Matériels R2					500.00			500.00
RECEPALI - Denrées alim. & réception					800.00			800.00
TEL - Téléphonie et transmissions					300.00	15 000.00		15 300.00
VEHICULE - VEHICULE	10 000.00							10 000.00
VETEMENT - Vêtements et linges de travail					2 000.00			2 000.00
Total Fournitures	82 500.00	24 000.00			97 050.00	27 300.00		230 850.00

ETAT PREVISIONNEL DE LA COMMANDE PUBLIQUE
AU TITRE DE L'ANNEE 2008

Ce tableau fixe les montants en deçà desquels le chef d'établissement peut signer des marchés sans autorisation préalable du conseil d'administration, en application du c) du 6° de l'article 16 du décret n°85 -924 du 30 août 1985 modifié.

Conformément à l'article 27 du code des marchés publics, ces marchés sont classés par catégories homogènes ou par unités fonctionnelles, pour les achats de fournitures et de services, et par opération pour les travaux, en fonction des procédures d'achat retenues.

Procédures	Procédure adaptée	Groupements commandes	Centrale d'achats	Appels d'offres	Article 30	Procédures négociées	Autres procédures	Total
Nomenclature(*)								
Services								
CONHOTT - Entretien des hottes				1 300.00				1 300.00
CONT APP - Contrôle appareils de cuisine				3 000.00				3 000.00
CONTASC - Contrôle & maint. ascenseurs				3 500.00				3 500.00
CONTASS - Assurance				800.00				800.00
CONTBACH - Bacs à graisse & huiles				850.00				850.00
CONTCHAU - Maint. instal. chauffage				1 800.00	5 000.00			6 800.00
CONTDERA - Contrat dératisation				300.00				300.00
CONDESE - Contrôle instal. désenfumage					2 000.00			2 000.00
CONTELEC - Contrôle instal. électrique				2 200.00				2 200.00
CONTEXTI - Cont. et maint. extincteurs				2 000.00				2 000.00
CONTGAZ - Cont. installation gaz				1 200.00				1 200.00
CONTINFO - Maintenance informatique		1 000.00						1 000.00
CONTNRJ - Cont. inst. énergie thermique					2 000.00			2 000.00
CONTPORT - Maintenance portails				1 000.00				1 000.00
CONTSPOR - Cont. installations sportives				500.00				500.00
CONTSSI - Contrôle et maintenance SSI				1 200.00	1 500.00			2 700.00
CONTTELE - Télésurveillance				300.00				300.00
CONTTELP - Maintenance téléphonie				800.00				800.00

ETAT PREVISIONNEL DE LA COMMANDE PUBLIQUE
AU TITRE DE L'ANNEE 2008

Ce tableau fixe les montants en deçà desquels le chef d'établissement peut signer des marchés sans autorisation préalable du conseil d'administration, en application du c) du 6° de l'article 16 du décret n°85 -924 du 30 août 1985 modifié.

Conformément à l'article 27 du code des marchés publics, ces marchés sont classés par catégories homogènes ou par unités fonctionnelles, pour les achats de fournitures et de services, et par opération pour les travaux, en fonction des procédures d'achat retenues.

Procédures Nomenclature(*)	Procédure adaptée	Groupements commandes	Centrale d'achats	Appels d'offres	Article 30	Procédures négociées	Autres procédures	Total
CONTVMC - Contrôle et maintenance VMC				2 000.00				2 000.00
COUTCOP1 - Maintenance et coûts copies						3 500.00		3 500.00
DECHETTE - Déchetterie	200.00							200.00
GC - Groupement de commandes						200.00		200.00
LOCOPIE - Locations copieurs						8 000.00		8 000.00
R2ANALYS - Analyses bactériologiques R2						900.00		900.00
TRANSPOR - Transports de personnes					250.00	30 000.00		30 250.00
VOYEDUC - Forfaits voyages éducatifs						60 000.00		60 000.00
Total Services	200.00	1 000.00		22 750.00	10 750.00	102 600.00		137 300.00
Travaux								
TRAVENT - Travaux d'entretien					2 500.00	2 000.00		4 500.00
Total Travaux					2 500.00	2 000.00		4 500.00

(*) Il s'agit pour les fournitures et les services, d'une nomenclature adaptée aux besoins de l'établissement.